



***Procès-verbal
de l'Assemblée générale annuelle
de l'École La Martinière***

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
ÉCOLE LA MARTINIÈRE

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le
6 septembre 2023 à 18 h 30.
Au local de service de garde de l'école La Martinière

1. MOT DE BIENVENUE

La directrice de l'école, madame Marie-Claude Breton, souhaite la bienvenue aux parents. Madame Breton présente madame Marianne Croteau, présidente du Conseil d'établissement, qui assurera l'animation de cette assemblée. L'ouverture de l'assemblée se fait à 18h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Rosa Castagliola et résolu : QUE
l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. BRÈVE PRÉSENTATION : RÔLE DU CÉ ET COMITÉ DE PARENTS

La directrice présente aux parents présents le rôle du Conseil d'établissement et du Comité de parents.

4. ÉLECTIONS

4.1. Nomination d'un président d'élection

Par acclamation, monsieur Jonathan Fortin sera le président d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Nomination d'un secrétaire d'élection

CE 23/24-001

CE 23/24-002



**Procès-verbal
de l'Assemblée générale annuelle
de l'École La Martinière**

CE 23/24-003

Par acclamation, madame Jessica Létourneau sera la secrétaire d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3. Nomination de deux scrutateurs

CE 23/24-004

Par acclamation, madame Marie-Claude Breton et madame Pier-Ann Carrier seront les scrutatrices de la soirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4. Procédure pour la mise en nomination

Monsieur Jonathan Fortin expose les règles d'élection pour la composition du Conseil d'établissement 2023-2024. Trois postes, d'une durée de deux ans, sont vacants pour la présente année scolaire, ainsi que 2 postes substitués.

4.5. Rapport annuel

Madame Marianne Croteau, présidente du conseil d'établissement, présente le rapport annuel du Conseil d'établissement 2022-2023.

4.6. Élection des membres du conseil d'établissement

Lors de la mise en candidature, cinq parents ont manifesté de l'intérêt à occuper un poste au sein du Conseil d'établissement.

Chaque candidat se présente brièvement.

Par vote secret, les nouveaux membres du Conseil d'établissement sont :

- Emmanuelle Dion
- Mélanie Fournier
- Samuel Tremblay
- Rosa Costaglia, parent substitut
- Andreea-Maria Brouillet, parent substitut

5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

	Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'École La Martinière
CE 23/24-005	Aucune question 6. PARMI LES PARENTS MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS Samuel Tremblay se propose pour représenter le Conseil d'établissement au Comité de parents. Emmanuelle Dion se propose comme substitut au Comité de parents. 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé Jonathan Fortin, parent, et résolu : QUE la séance soit levée, à 19 h 15. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.  (Signature) La présidente (Signature) La directrice